**Expert technique en fiscalité à la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD) – Ministère des Finances de la République Islamique de Mauritanie**

1. **CONTEXTE**

La République Islamique de Mauritanie s’est engagée depuis 2005 dans un vaste programme de réformes des finances publiques couvrant plusieurs domaines dont la fiscalité, l’ordonnancement de la dépense publique, le contrôle financier, la programmation et l’exécution budgétaire, la comptabilité publique, le développement d’outils de cadrage et d’analyse macroéconomiques, ainsi que la mise en place d’un nouveau système informatique de dépenses publiques.

Ce programme de réforme répond aux enjeux liés à l’effort de mise en place des conditions de bonne gouvernance ainsi qu’aux enjeux d’efficacité de l’action publique.

Les réformes ont été initiées à l’issue de diagnostics et évaluations réalisés avec l’appui des partenaires du développement. Elles font l’objet, depuis 2017, d’un accompagnement de l’Union Européenne dans le cadre du programme d’appui à la gestion des finances publiques (PAGEFiP – phase 1).

L’accompagnement de la Direction Générale des Impôts par le projet PAGEFIP – phase 1 a notamment permis la réalisation d’actions concrètes comme l’organisation et la mise en place d’un pilotage par objectifs de la Direction, la mise en place des premières bases d’un système de contrôle et d’audit interne et a participé à l’adoption du nouveau Code Général des Impôts par l’Assemblée Nationale puis sa promulgation par le Président de la République le 29 avril 2019.

Cet accompagnement a porté également sur la future réforme de la fiscalité directe des bénéfices prévoyant l’introduction d’un impôt sur les sociétés (IS) pour les personnes morales et la fusion de l’impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (IBIC) avec l’impôt sur les bénéfices non commerciaux (IBNC) sous le titre d’un impôt sur le bénéfice des affaires des personnes physiques (IBAPP).

Une seconde phase PAGEFIP – phase 2 de juillet 2020 à juillet 2022 permettra la poursuite des actions entreprises dans la première phase avec pour objectif général de renforcer la politique et l’administration fiscales pour une meilleure prestation des services publics à travers l’élargissement de l’assiette fiscale et la modernisation des procédures et de l’administration fiscale et douanière.

1. **OBJECTIFS DE LA MISSION**

Dans le cadre du projet d’appui à la gestion des finances publiques la mission consiste à appuyer la mobilisation des ressources intérieures de la Mauritanie à travers la fiabilisation des données, la sécurisation des recettes et la simplification des outils et des procédures, et le renforcement des capacités des administrations concernées que sont la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD).

1. **ACTIVITES PRINCIPALES**

En partenariat avec les autres experts du projet PAGEFIP – phase 2, mobilisés par Expertise France dans le cadre du projet et avec l’implication complémentaire d’experts intervenant en missions court terme ponctuelles ou perlées l’expert(e) appuiera la réalisation de 6 activités en appui à la DGI et à la DGD :

- appui à la réalisation d’un système d’information intégré géré par la DGI pour les différentes directions du Ministère pouvant être utilisé comme serveur d’informations ouvert aux entreprises. Cette activité vise la fiabilisation des données des contribuables, l’élargissement de la base des impôts, et l’amélioration du recouvrement, du contrôle et du civisme fiscal. L’expert devra appuyer la DGI dans la mise en place de ce système d’information, notamment en organisant les comités techniques et de pilotage permettant de suivre cette action et regroupant les principales parties prenantes ;

- accompagnement de la DGI dans le partage d’informations et la communication avec les membres de la société civile et les représentants du monde de l’entreprise. Afin de renforcer la mobilisation des ressources publiques, il apparait pertinent de travailler en parallèle sur le civisme fiscal, il s’agira donc d’appuyer l’administration fiscale dans son dialogue avec les entreprises et les particuliers, que l’administration doit convaincre de la régularité de ses pratiques en renforçant la transparence et la redevabilité de ses activités. A cette fin, l’activité s’attachera à moderniser la relation avec le contribuable/usager de l’administration fiscale, à travers des actions de communication à destination du grand public par exemple ;

- contribution au « reingenering » des processus devant accompagner la réalisation du système d’information, de la « base tampon » transverse aux directions. L’expert contribuera à la réflexion, à l’analyse et à la production de nouvelles procédures et règles, découlant notamment des développements informatiques ;

- accompagnement à la rédaction des règlements, nomenclatures et textes juridiques dont la mise à jour sera inhérente à la mise en place du nouveau système informatique. L’expert appuiera la DGI dans la formalisation et la rédaction des nouveaux règlements, nomenclatures, et textes juridiques en lien avec les activités susmentionnées ;

- Soutien à la formation des acteurs de la mobilisation des ressources intérieures. L’expert soutiendra la DGI et la DGD dans la mise en place d’outils de suivi et de pilotage de la formation et le renforcement des capacités des agents du service de la formation. L’expert appuiera également le développement du système de contrôle et d’audit interne au sein de la DGI notamment à travers la formation de cadre dont ceux de l’inspection Principales des Services ;

- accompagnement de la DGD pour la formulation des termes de référence précisant les besoins d’assistance technique , la sélection des experts et le suivi de leurs prestations à travers notamment 6 sous-activités : (i) appuyer le déploiement de la feuille de route de la DGD ; (ii) appuyer la mise en place d’une stratégie opérationnelle pluriannuelle pour la DGD ; (iii) contribuer à la mise en place d’outils performants concernant le suivi des engagements ; (iv) appuyer les structures en charge de l’évaluation en douane ; (v) appuyer la direction des renseignements et des enquêtes en charge du contrôle après dédouanement ; (vi) organiser des échanges entre pairs sur les défis de modernisation douanière.

Enfin l’expert assurera l’appui à toute autre activité identifiée au cours du projet, ainsi que la gestion du projet et notamment l’élaboration, la planification et l’organisation du programme d’expertise, ainsi que la coordination et l’animation des missions d’expertises courts termes. Il supervisera les travaux, diffusera et exploitera leurs rapports d’expertise.

1. **RESULTATS ATTENDUS**

* Cahier des charges du système d’information proposé
* Procédures mises à jour
* Elaboration et remise des textes normatifs, règlements, etc.
* Élaboration et remise de toute documentation technique nécessaire
* Formations et supports de formations

1. **LIVRABLES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **Contenu** | **Délai de soumission** |
| Note de prise de fonction | Document méthodologique explicitant   * la compréhension des attentes de la DGI et de la DGD * le plan d’action détaillant les activités prévues, le calendrier et les indicateurs de réalisation et de résultat | Au maximum 2 mois après la prise de fonction de l’expert |
| Plan d’action mis à jour | Document reprenant la liste des actions prévues et précisant l’état d’avancement de l’action | A la fin de chaque trimestre |
| Rapports d’activités annuels | Document rappelant le contexte de la mission ; exposant les difficultés rencontrées et solutions appliquées ; état d’avancement du plan d’action ; | A la fin de chaque année (date d’anniversaire du début du projet) |
| Rapport final | Bilan de l’appui, résultats obtenus, recommandations à court et moyen terme pour une amélioration des capacités des acteurs | A soumettre 1 mois avant la fin de la mission |

1. **PROFIL RECHERCHE**

* Personnel détaché sur contrat (Ministère de l’action et des comptes publics - DGFIP) Catégorie A + (AFIPA ou IP), ancien élève de l’Ecole Nationale des Finances publiques ayant exercé des fonctions dans le domaine de la fiscalité des professionnels
* Expérience requise d’au moins 10 ans dans les finances publiques
* Expérience préalable en coopération dans un pays en voie de développement souhaitable

1. **COMPETENCES ET CONNAISSANCES**

* Capacité au pilotage de projets et à la conduite du changement
* Capacités managériales
* Capacité à adapter des standards aux spécificités mauritaniennes
* Capacité à créer et à concevoir des dispositifs et outils nécessaires à la réussite des actions
* Animations – formations
* Démarche de conseil

**2. QUALITES PERSONNELLES**

* Bonnes capacités d’adaptation
* Sens relationnel
* Esprit d’équipe
* Rigueur
* Sens de l’analyse
* Savoir rendre compte

**CONDITIONS PARTICULIERES D’EXERCICE**

* Requiert une forte disponibilité

1. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

* Poste basé auprès du Ministère des Finances (République Islamique de Mauritanie), et en particulier auprès de la DGI avec des missions prévues auprès de la DGD
* Date de début de la mission : été 2020
* Lieu de travail : NOUAKCHOTT
* Mission d’assistance technique d’une durée de 24 mois